

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE

### 2020

---

Du 15 Février 2020,  
Maison Régionale des sports, TALENCE (33400)

Le samedi 15 Février 2020, à 10h00, les membres de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Montagne Escalade se sont réunis à la Maison Régionale des Sports, 2 avenue de l'Université à TALENCE (33400) en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Concernant la liste des membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire, celle-ci figure en annexe (annexe 1) du présent procès-verbal.

Un document support reprenant l'intégralité des éléments présentés lors de cette AG, est disponible sur le site internet de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

L'Assemblée était présidée par **M. Frédéric CARRINCAZEAUX**, Président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, **Mme Olivia PUTZEYS**, Secrétaire Générale de l'association.

Plus du tiers des voix étaient représentées (3 734 voix). L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts : CONVOCATION - REUNION.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. Rapport moral
2. Rapport activités 2019
3. Elections au comité directeur
4. Prévisionnels et orientations 2020
5. Budget prévisionnel 2020
6. Questions diverses

**La séance est ouverte à 10H30**

Le Président accueille l'assemblée, tient à remercier tous les participants et les officiels pour leur présence.

En préambule, le président et l'ensemble de l'assemblée ont tenu à rendre hommage à René MARSAN, par le biais du discours de Jean-Louis ARANJO.

Le Président a ensuite introduit l'assemblée générale en rappelant que notre fédération a une responsabilité sociétale qui doit, au travers des territoires, trouver un ancrage local fort et permettre son développement.

L'intégralité du discours d'introduction du Président est consultable en annexe (annexe 2) du présent procès-verbal.

L'ensemble des documents modifiés et actualisés, relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur le site de la Ligue : <http://na.ffme.fr>. Ainsi vous y retrouverez :

- [Rapport d'activité 2019](#)
- [Rapport financier 2019](#)
- [LINAME Compte de résultat](#)
- [Document support de présentation \(PPT\)](#)

L'assemblée a débuté par le vote de la **résolution n°1** : Procès-verbal de l'Assemblée générale 2019.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 3 734

**Résolution n°1 adoptée.**

## 1. Rapport moral :

L'ensemble du rapport moral du Président est consultable depuis le document intitulé « *Rapport d'activité 2019* ».

## 2. Bilan des activités 2019 :

Pour le rapport d'activité 2019 il convient de se référer aux documents suivants (<http://na.ffme.fr>) :

- [Rapport d'activité 2019](#)
- [Document support de présentation \(PPT\)](#)

L'ensemble des actions dans lesquelles la Ligue s'est engagée en 2019 a été présenté et les observations suivantes ont pu être relevées :

### 1. Accompagnement des territoires :

Le CT 16 indique que la rencontre organisée par la Ligue a eu des effets positifs. Un groupe de travail a été mis en place, traduction de la volonté du département de soutenir l'escalade en salle et en falaise. Une première réunion a eu lieu début février pour faire le point sur l'équipement et notamment sur le projet de création d'une salle. Seule problématique : l'absence de fonds propres qui empêche de mettre en œuvre les projets.

Le CT CORREZE / CREUSE / HAUTE-VIENNE souligne que l'évolution du format des tables rondes est une bonne chose car celle réalisée en Limousin en 2017 n'avait rien donné, notamment du fait qu'il n'y avait aucun lien avec les institutionnels. Il précise qu'il y a besoin de plus d'accompagnement sur la façon de parvenir à dynamiser le territoire.

Sur ce point, le président rappelle le contexte des tables rondes de 2016 et 2017, notamment celle réalisée à Saint-Germain-les-Belles ; il s'agissait en effet de réunions s'inscrivant dans le cadre de la fusion des comités régionaux. Le seul objectif à l'issue de la création de la Ligue dans un contexte sensible, était bien de rencontrer les clubs, pour mieux se connaître et échanger sur les attentes et compétences respectives et complémentaires des clubs, CT et ligue.

La politique et la démarche de la Ligue en matière d'accompagnement des territoires est aujourd'hui conforme aux orientations proposées et votées lors de l'assemblée générale 2019. Il est rappelé que les tables rondes mises en place dès 2019 grâce notamment au travail de Fernand Ringot étaient de faire dans un premier temps un état des lieux sur les différents territoires et de recenser les personnes ressources. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les CT volontaires. L'objectif est bien de rencontrer dans un premier temps les acteurs institutionnels pour comprendre le contexte local et poser les bases de l'action fédérale concertée sur ces territoires.

## 2. Formation :

Le CT16 souligne le manque de cohérence dans les coûts de formation, trop élevés notamment par rapport au CAF. Il regrette que dans certains territoires, les formations soient utilisées comme des « machines à cash », ce qui n'est pas l'esprit de notre fédération. Il faut réagir car la formation des bénévoles est très importante.

Le président de la Ligue indique partager le même sentiment et rappelle d'ailleurs que c'est la volonté de la Ligue. On peut déjà voir des actions en ce sens notamment sur les coûts des formations SAE qui ont été proposées cette année à 180 € alors que le coût moyen se situait plus autour de 270 €.

Le président de la Ligue reconnaît qu'il y a des choses à faire évoluer sur les formations et explique que les disparités actuelles sur le coût des formations proviennent certes des spécificités locales mais aussi des choix locaux. Le rôle de la Ligue est d'ajuster les pratiques et la gestion de la formation pour ne pas mettre en difficulté les territoires tout en respectant les règles fédérales et le cadre juridique.

## 3. Compétition, haut-niveau, évènements promotionnels :

Aucun commentaire particulier.

Monsieur Christian CHARTIER, Vice-Président Délégué du CROS Nouvelle-Aquitaine, en charge des Politiques Publiques et Haut-Niveau, a pris la parole pour présenter les salutations du Président du CROS Philippe SAID, pour souligner l'entrée de l'escalade au programme des JO de TOKYO, rappeler le contexte compliqué qui crée des incertitudes dans lequel les clubs et CT évoluent, à savoir :

- La loi NOTRe de 2015 : le découpage du pays a créé des fusions qui ne sont pas toujours simples,
- La nouvelle gouvernance du sport avec l'Agence Nationale du Sport chargée de répartir les fonds,

- La réforme de l'organisation des services extérieurs de l'Etat ce qui entraîne des changements d'interlocuteurs,
- La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui, dans le secteur du sport, modifie l'organisme gestionnaire des fonds de formation. C'est dorénavant l'AFDAS le nouvel opérateur de compétences (OPCO).

Il a également donné quelques perspectives :

- Baisse des interventions financières (au niveau de la Région 3% de baisse prévue),
- Concurrence croissante du secteur commercial,
- Augmentation de la demande de pratiquants avec l'effet JO.

Le CROS se tient aux côtés de la Ligue pour l'aider, notamment avec le Groupement d'employeurs et la commission sport de Haut Niveau nouvellement créée au sein du CROS.

Monsieur DUCOURNEAU du Cabinet comptable IN EXTENSO présente les comptes de la Ligue : le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2019, le détail des produits, le détail des charges, les charges par action et le bilan actif/passif.

La situation financière de la Ligue est favorable et conforme au budget.

Pour le rapport financier 2019 il convient de se référer aux documents suivants (<http://na.ffme.fr>) :

- [Rapport financier 2019](#)
- [LINAME Compte de résultat](#)
- [Document support de présentation \(PPT\)](#)

Vote de la **résolution n°2** : Bilan moral et des activités 2019

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 3 734

**L'assemblée générale approuve à l'unanimité, le bilan moral de l'année 2019.**

Vote de la **résolution n°3** : Bilan financier 2019

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 3 734

**Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à l'unanimité, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présentés ce jour.**

### 3. Elections au comité directeur :

Aucune candidature n'a été reçue, il n'y aura donc pas d'élection complémentaire au comité directeur.

Pour rappel, trois postes restent vacants (2 réservés à des candidates, 1 réservé à un candidat).

Aucun vote sur ce point n'est donc soumis à l'Assemblée Générale.

## 4. Prévisionnels et orientations 2020 :

Il est exposé les axes de travail et principales actions qui seront menées cette année. Vous retrouverez ces actions dans le document support de présentation de l'AG de la Ligue, disponible et consultable sur le site internet de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

Des observations sont soulevées sur les actions liées à la formation :

- Qu'entend la ligue quand elle parle de « récupérer les formations » ? (T. GAFFET)  
Le Président explique que cela répond à deux objectifs :
  - Proposer des stages à tous les licenciés : les offres doivent être équilibrées et à un coût raisonnable et abordable,
  - Récupérer la compétence de la Ligue sur l'organisation, assurer une cohérence sur la qualité et l'encadrement du stage dans le respect des règles et du cadre juridique.
- Attention sur les stages montagnisme, l'environnement est particulièrement dangereux, donc l'encadrement doit être très rigoureux (T. GAFFET),
- Si la Ligue reprend en charge les formations cela va entraîner un manque à gagner au sein des territoires car certains ont des BE et des salariés à payer (P. ARRENOUS),
- La compétence et la responsabilité de la Ligue sur les formations n'exclut pas une délégation notamment au profit des CT (T. GAFFET),
- Des éclaircissements sont à apporter au niveau de l'obligation de recyclage (JB PINOT).

## 5. Budget prévisionnel 2020 :

Présentation de deux budgets prévisionnels :

**Le n°1** : qui intègre la création d'un second poste et implique l'augmentation de la part régionale de la licence de 3 €. Ce budget s'inscrit dans une politique régionale plus performante et permet le développement de la Ligue.

**Le n°2** : qui ne tient pas compte de la création d'un second poste et donc le maintien de la part régionale de la licence à 7 €. Ce budget s'inscrit dans la continuité des actions 2019 et permet la gestion de la Ligue.

Les observations suivantes ont été soulevées par certains clubs :

- Que faut-il entendre par CDI intermittent ? Le plan de charges inclut-il le poste complet ? C'est faux de dire que le poste est autofinancé par une augmentation de 3€ de la licence. Il faudrait que les prestations données par le second salarié financent son poste. Le financement de ce second poste n'est pas suffisamment équilibré : il faudrait que l'activité de ce salarié génère des recettes (T. GAFFET),
- Quid de la personne à recruter ? Car sur le territoire le type de profil recherché est très rare (F. RAMOS),
- Il paraît impensable de demander aux licenciés de payer 3€ supplémentaires pour la Ligue alors qu'un coût complémentaire au titre de la part territoriale va déjà leur être demandé pour sauvegarder l'emploi sur le CT (B. FERRY),
- Comment voter 3 € supplémentaires alors que les AG des CT ont déjà eu lieu et que l'information n'a pu être débattue en amont (CT 79).

Luc CHABROL répond aux critiques de certains clubs et CT qui reprochent au National de ne pas suffisamment aider les territoires et les clubs.

Il explique que sur les « *non réponses et les dossiers qui n'avancent pas* », c'est vrai et c'est insupportable mais la personne en charge est seule et n'a pas le temps de tout faire. Actuellement un recrutement est en cours pour l'aider.

Sur l'implication du National dans l'entraînement des jeunes, les moyens sont malheureusement insuffisants pour pouvoir le réaliser.

Il précise qu'il est primordial que les 3 niveaux de la fédération (CT, Ligue et National) fonctionnent ensemble de manière solidaire et complémentaire.

Le président répond aux interrogations formulées :

- L'agent de développement a aujourd'hui atteint le maximum des tâches réalisables tout en assurant des missions dépassant le cadre de sa fiche de poste (soutien à l'organisation des compétitions, stages...);
- Le second poste d'entraîneur/formateur serait bien autofinancé par la Ligue, c'est-à-dire par les licenciés pour des actions en retour direct pour les clubs et CT. Les missions assurées par ce nouvel agent concerneraient la formation : création et animation des différents réseaux (entraîneurs, instructeurs, initiateurs...), formations complémentaires sur des champs aujourd'hui non investis (recyclages notamment), accompagnement des jeunes et de leurs entraîneurs...
- Ces actions seraient gratuites pour les clubs et CT pour répondre aux besoins spécifiques et permettre un développement équitable et durable sur les territoires les plus en demande. C'est bien un projet basé sur la solidarité fédérale.
- Ce poste permettrait de répondre aux besoins locaux grâce à cette mutualisation régionale, les réponses aux difficultés de pérennisation des postes au niveau des CT ne pouvant être résolues par une augmentation raisonnable de la part départementale au regard du nombre de licenciés.
- Cette création de poste libèrerait ensuite du temps à l'agent de développement pour aller sur les territoires (tables rondes) et renforcer les liens avec les acteurs institutionnels locaux, travailler au développement des équipements...

Vote de la **résolution n°4** : Budget prévisionnel 2020 n°1 emportant une augmentation de la part régionale de la licence de 3 € et la création d'un poste entraîneur - formateur.

CONTRE : 2 070  
 ABSTENTION : 384  
 POUR : 1 280

**La proposition Budget prévisionnel 2020 n°1 est REFUSEE.**

Vote de la **résolution n°5** : Budget prévisionnel 2020 n°2 s'inscrivant dans la continuité des actions 2019.

CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 338  
 POUR : 3 396

**L'assemblée générale adopte le Budget prévisionnel 2020 n°2.**

## 6. Questions diverses :

Aucune question n'a été soulevée par l'Assemblée.

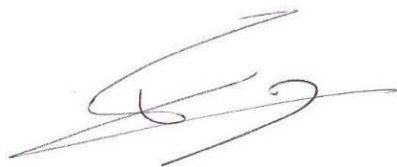
### La séance a été levée à 13H30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bordeaux, le 2020


Le Président de séance

*Frédéric CARRINCAZEUX*



Le Secrétaire de séance

*Olivia PUTZEYS*



Annexe 1 : liste des membres présents et/ou représentés

Annexe 2 : rapport moral du Président de la Ligue F. CARRINCAZEUX



2 avenue de l'Université, 33400 TALENCE

05.56.36.54.40  
info@na.ffme.fr  
<http://na.ffme.fr>



## Annexe 1

<b>PRÉSENTS</b>		
<b>N° Affiliation</b>	<b>Structure</b>	<b>NOM du représentant</b>
16001	Asso. Des Sports de Montagne et d'Escalade	PINOT Jean-Benoît
16003	Amicale Laïque Barbezieux	PINOT Jean-Benoît
17001	CRACQ Jeunes Escalade	ROSELLI Jacques
17004	Haute Saintonge Escalade Club	ARRENOUS Pascal
17007	Gémozac Escalade et Montagne	PENOTY Pascal
17009	Montagne Escalade Rochelaise	RIBARDIERE Jérôme
19002	Tulle Grimpe	DECRA Frédéric
19003	Brive Escalade Club	FERRY Béatrice
24007	Les Trois Mousquetons Boulazacois	BRIAND Jean-François
33007	S.A.G.C Montagne	CARRINCAZEUX Frédéric
33015	Escalibourne	MAGNE Marc-Alexandre
33026	S.A.G.C Escalade	BAUER Francis
33032	Union Saint Bruno	GRELET Antoine
33051	Parempuyre Vertical	BERNARD Pierre-Alain
33057	Vayrestical	RAMOS Frédéric
33060	Grimpe En Teste	GALLINO Christian
33064	Lacanau Escalade	MAGNE Marc-Alexandre
40002	Mont 2 Vertical	BILLY Jean-Baptiste
40003	Club Rando Ygos	CARRINCAZEUX Frédéric
40007	Roq'Landes	CAROSO Christelle
47006	Les Grimpeurs de l'Agenais	SENEGAS Gérard
64013	Pyrénéa Sports	GAFFET Thibault
79008	Crensoa	BRISSEON André-Klaus
86007	M.J.C Lathus	CERISIER Julien
87003	A.I.R Escalade	FERRY Béatrice
87004	Les Grimpeurs de Noblat	DECRA Frédéric
	CT 16	PINOT Jean-Benoît
	CT 17	ARRENOUS Pascal
	CT 33	BERNARD Pierre-Alain
	CT 40	BILLY Jean-Baptiste
	CT 47	SENEGAS Gérard
	CT 64	ARANJO Jean-Louis
	CT 79	BRISSEON André-Klaus
	CT Lim	FERRY Béatrice
	FFME SIÈGE	CHABROL Luc
	LIGUE NA	CARRINCAZEUX Frédéric
	LIGUE NA	PUTZEYS Olivia
	LIGUE NA	BAUER Francis
	LIGUE NA	BERNARD Claudine
	LIGUE NA	POCHON Michèle
	LIGUE NA	RINGOT Fernand

## Annexe 2

Je ne reviendrai pas sur mon rapport moral dont vous avez pu prendre connaissance. Nous nous étions en effet engagés à vous fournir les documents-supports préalablement à l'AG ; c'était une demande légitime et partagée. Ce fut chose faite.

Cela me permet donc d'aborder d'autres points, de revenir notamment sur notre responsabilité, elle aussi partagée.

Notre responsabilité s'inscrit fondamentalement dans un cadre bien plus large, celui de la responsabilité sociétale de notre organisation, de notre fédération. N'oublions pas alors que cette RSO doit nous permettre de renforcer notre ancrage local, d'améliorer ainsi l'attractivité de nos clubs, et surtout notre crédibilité auprès des partenaires.

Mais cela nécessite une contribution volontaire au développement durable de notre fédération, contribution par laquelle un club peut devenir un acteur central de son territoire en s'appuyant sur une gouvernance organisée et articulée avec les CT et la ligue.

Considérant alors notre espace fédéral comme un bien commun, il doit pouvoir se construire autour de valeurs telles que le partage, la collaboration, l'égalité d'accès, l'intérêt général, le respect. Il nécessite l'engagement de tous, aussi minime soit-il, pour conforter le plus efficacement possible la politique fédérale sur les territoires et favoriser sa nécessaire adaptation face à la diversité des contextes.

Notre réussite relève donc d'une démarche collective, où chacun doit traduire, ou devrais-je peut-être dire, où chacun a le devoir de traduire son engagement individuel au travers d'actions concrètes, dans le respect du contrat moral choisi, que chacun se fixe, en conscience, et bien sûr dans le respect du cadre fédéral. Sans cela, le risque est grand de voir notre efficacité s'étioler.

Nous le savons tous, la dynamique collective est le levier incontournable de toute efficacité, mais nous savons aussi combien il peut s'avérer difficile de combiner adhésion au projet collectif et logique d'expression personnelle.

Alors, au cours de cette assemblée générale, vous aurez donc l'occasion de donner votre avis sur la politique déployée. Nous serons à votre écoute pour amender les propositions présentées, propositions orientées vers le renforcement de notre mission d'accompagnement des territoires. Mais c'est bien sur le déploiement d'une politique volontariste au service de la performance, de notre performance, qu'il s'agira de porter un œil attentif et un avis argumenté.

Je vous remercie.